

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE**

37E SEANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2017 A 19 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS, Jean-Pierre HAAS, Anne LEBURGUE, Robert ENGEL, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

Mme et M. Didier REBISCHUNG, Cathy OBERLIN-KUGLER, Denis DIGEL

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Stéphanie MUGLER, Stéphane ROMY, Nadège HORNBECK, Édith HAAS, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Pascale GONZALEZ, Fanny VON DER HEYDEN, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Fabienne FOLTZ-BARTH, André KLETHI, Évelyne TURCK-METZGER, Bertrand GAUDIN,

Absents excusés :

Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Cathy OBERLIN-KUGLER  
Charles SITZENSTUHL donne procuration à Robert ENGEL  
Caroline SCHUH donne procuration à Nadège HORNBECK  
Marion SENGLER donne procuration à Guy RITTER  
Serge DA MOTA donne procuration à Eric CONRAD  
Caroline REYS donne procuration à Bertrand GAUDIN  
Bénédicte VOGEL donne procuration à Evelyne TURCK-METZGER

Assistent à la séance :

M. Philippe STEEGER, directeur Général des Services  
M. Stéphane MACHI, directeur de Cabinet  
Mme Sylvie BLUNTZER, directrice des Affaires Générales et Juridiques  
Mme Elia TROUCHE, Chargée de communication

Sélestat, le 24 mai 2017

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

37e SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017 A 19H

*SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2017
- C. Décisions du Maire n° 22 à 30/2017

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

***A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE***

- 1. Convention de partenariat culturel entre la Ville de Sélestat – Les Tanzmatten et Accès Culture
- 2. Convention de partenariat culturel entre la Ville de Sélestat – les Tanzmatten et CE+
- 3. Convention de partenariat culturel entre la Ville de Sélestat – Les Tanzmatten et l'IRCOS
- 4. Convention de partenariat culturel entre la Ville de Sélestat – les Tanzmatten et la MGEN

**B. DEVELOPPEMENT SPORTIF**

5. Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du 7<sup>ème</sup> challenge de France vétérans Volley-ball

**C. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**

6. Images d'Ici et d'Ailleurs – novembre 2017 : association DEO Alsace attribution de subvention
7. Reconduction d'une convention de partenariat avec le groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA)

**D. FINANCES DE LA COMMUNE**

8. Subvention en faveur d'Alsace Destination Tourisme pour l'organisation du SlowUp 2017, le dimanche 4 juin

**E. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

9. Fixation des indemnités de fonction des élus
10. Modification du plan des effectifs
11. Service public pour la fourrière automobile : approbation du choix du délégataire et du projet de convention de délégation de service public

**F. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

12. Echange foncier entre la Ville de Sélestat et M. Daniel BOEHRER
13. Acquisition d'un immeuble situé à l'angle des boulevards Charlemagne et de Nancy
14. Dénomination de 4 nouvelles voiries
  - voies au lotissement « Cambours »
  - voie au carrefour « Haut-Koenigsbourg »
15. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville – attribution de subventions

**G. DIVERS**

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à remercier Monsieur René FUCHS pour la préparation de la salle et informe l'assemblée que ce sera sa dernière séance puisqu'il a fait valoir ses droits à la retraite.

### A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Eric CONRAD est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2017

Monsieur André KLETHI souhaite revenir sur l'intervention de Monsieur Jacques MEYER en ce qui concerne la décision n° 17/2017 où ce dernier s'était référé à une vieille histoire de skis qui avaient disparu il y a une quinzaine d'années. Il rappelle qu'à l'époque les mercredis des neiges avaient stocké des skis depuis une éternité dans le grenier de la Cour des Prélats. Un jour ces derniers avaient disparu et en tant qu'Adjoint à l'époque il n'était au courant de rien et n'avait donné aucune instruction à qui que ce soit. Il a découvert cela comme tout le monde. Une partie de ces skis est allée au SMICTOM et l'autre partie a juste disparu. Il tient simplement à ce que tout soit clair et insiste sur le fait qu'il n'est responsable de rien dans cette histoire.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, n'est pas totalement de cet avis car il considère que lorsque l'on est Adjoint on a des responsabilités et il se doit de les assumer jusqu'au bout et totalement.

### **Adopté à l'unanimité**

#### C. Décisions du Maire n° 22 à 30/2017

**Décision n° 22/2017** : Portant fixation des droits d'accès à l'atelier Loops organisé par les Tanzmatten

**Décision n° 23/2017** : Mise à disposition d'un local à l'Espace Martel Catala, 1 avenue de la Liberté 67600 SELESTAT

**Décision n° 24/2017** : Fourniture de mobilier scolaire pour les écoles primaires de Sélestat

**Décision n° 25/2017** : Impression et reprographie de document – Lot n° 2 : impression numérique

**Décision n° 26/2017** : Renouvellement de la mise à disposition des locaux sis rue du Stade à l'Association Vacances Sélestat

**Décision n° 27/2017** : Mise à disposition gratuite de trois garages situés 1 quai des Pêcheurs au service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

**Décision n° 28/2017** : Mise à disposition d'un logement 1 quai des Pêcheurs au service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Monsieur Bertrand GAUDIN rappelle que l'augmentation des participations versées au SDIS par la Ville et la Communauté de Communes dépendent de l'inflation et que le reste est à la charge du Département. Il considère donc que la mise à disposition d'un logement et des garages à titre gratuit est une participation de la Ville au SDIS, qu'il soutient bien entendu.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que lors de la création du Service Départemental d'Incendie et de Secours la Communauté de Communes avait déjà en charge cette compétence. Un recensement a été fait à l'époque et l'ensemble du bâtiment occupé par le SDIS a été conventionné avec la Ville et la Communauté de Communes. Or les trois garages n'ont pas été intégrés dans cette convention. Actuellement, la Ville mène une réflexion puisque le SDIS souhaite un nouveau terrain afin d'y construire une nouvelle caserne.

Pour ce qui est du logement, il informe que c'est la deuxième fois que la Ville met à disposition du SDIS un logement puisque ces derniers sont inoccupés et la Ville ne trouve pas de locataires. Cela permet au SDIS d'avoir un peu plus d'espace dans l'attente de cette nouvelle caserne et cela permet d'occuper ces logements au lieu de les laisser vides.

Monsieur Jean-Pierre HAAS insiste sur le fait que même si le logement est mis à disposition, il y a une participation sur les charges.

**Décision n° 29/2017** : Confection et fourniture de fac-similés d'ouvrages précieux destinés à intégrer l'exposition permanente de la Nouvelle Bibliothèque Humaniste

Monsieur Bertrand GAUDIN regrette qu'il n'y ait pas eu de fac-similés ou d'ouvrages moins onéreux qui auraient pu être mis à disposition du public. Il informe qu'il a récemment été à la Bibliothèque Universitaire d'Heidelberg et il a constaté que certains ouvrages sont réédités en qualité moins coûteuse et sont consultables par les visiteurs.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que cela concerne pour le moment un certain nombre de documents mais cela ne signifie pas que ça s'arrêtera là. Cela se décidera au fur et à mesure de l'évolution et du fonctionnement de la Nouvelle Bibliothèque Humaniste.

**Décision n° 30/2017** : Programme de voirie 2017

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014 et de la délibération du Conseil Municipal n° 419 du 27 octobre 2016 modifiant la délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics, exécutoire à compter du 3 novembre 2016.*

### **III. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE**

1. Convention de partenariat culturel entre la Ville de Sélestat – Les Tanzmatten et Accès Culture

Madame Anne DESCHAMPS rappelle que ces conventions ont surtout pour objectif de cadrer les différents partenariats avec les comités d'entreprise alsaciens. Les organismes ont toujours bénéficié de tarifs réduits mais maintenant il leur est demandé de participer au rayonnement des Tanzmatten à travers leur site et leur newsletter.

Elle informe que la saison dernière, 1 300 billets ont été vendus au tarif réduit, soit 6% des ventes.

#### **Adopté à l'unanimité**

2. Convention de partenariat culturel entre la Ville de Sélestat – les Tanzmatten et CE+

#### **Adopté à l'unanimité**

3. Convention de partenariat culturel entre la Ville de Sélestat – Les Tanzmatten et l'IRCOS

#### **Adopté à l'unanimité**

4. Convention de partenariat culturel entre la Ville de Sélestat – les Tanzmatten et la MGEN

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **B. DEVELOPPEMENT SPORTIF**

5. Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du 7<sup>ème</sup> challenge de France vétérans Volley-ball

Madame Anne LEBURGUE propose l'attribution d'une subvention de 2 000 euros. Elle insiste sur le fait que cela va représenter 600 nuitées pour le week-end et le club organisera un petit marché avec des produits locaux.

Monsieur André KLETHI considère que ce challenge a pris ses repères et son rythme de croisière puisque c'est le septième. Ces équipes viennent de toute la France et la plupart des compétiteurs ont 35 ans et plus, ce qui est un public en tant que touriste tant sur la journée que pour le futur. Le club a effectué une demande de subvention de 4 000 euros ce qui n'est pas rien et son groupe va voter en faveur de l'attribution d'une subvention de 2 000 euros, mais il ne peut que regretter que pour cette promotion le club va être obligé de prendre dans ses réserves 2 000 euros alors qu'il participe de manière active à la promotion de Sélestat et du Centre-Alsace.

Monsieur Bertrand GAUDIN indique que Caroline REYS étant vice-présidente du club de volley, elle ne souhaite pas prendre part au vote.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, allait proposer cela à Monsieur GAUDIN.

**Adopté à l'unanimité (Caroline REYS ne prend pas part au vote)**

### ***C. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE***

6. Images d'Ici et d'Ailleurs – novembre 2017 : association DEO Alsace attribution de subvention

Monsieur Denis DIGEL propose l'attribution d'une subvention de 6 116 euros pour l'organisation de la manifestation. Il propose de soutenir cette association et de rendre la manifestation pérenne sur le site des Tanzmatten qui est un site très occupé. De ce fait, cette manifestation tend à aller vers une date fixe aux environs de fin octobre début novembre.

**Adopté à l'unanimité (Didier REBISCHUNG ne prend pas part au vote)**

7. Reconduction d'une convention de partenariat avec le groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA)

Monsieur Denis DIGEL propose la reconduction de la convention pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que le GEPMA suit de très près à Sélestat les colonies de chauve-souris.

**Adopté à l'unanimité (Didier REBISCHUNG ne prend pas part au vote)**

### ***D. FINANCES DE LA COMMUNE***

8. Subvention en faveur d'Alsace Destination Tourisme pour l'organisation du SlowUp 2017, le dimanche 4 juin

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose le versement d'une aide financière de 5 000 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne le fait que cette manifestation génère également une activité très importante au niveau de l'hôpital car elle crée un certain nombre d'accidents. Il considère qu'il serait important de faire une politique de sensibilisation pour certains publics afin de participer à cette fête dans un esprit familial.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que cette journée doit être une sortie familiale mais il est vrai que lorsqu'il y a autant de participants il y a toujours des gens avec un autre esprit. Toutefois, il est surpris car il y a des accidents mais il n'a pas connaissance, au niveau de l'hôpital, d'un nombre plus conséquent que cela, proportionnellement au nombre de participants.

Il rappelle que cette manifestation a été promue par l'ADT pendant ces 5 ans, mais l'an prochain, il va falloir réfléchir au niveau des collectivités locales et des structures locales pour son organisation, car l'ADT ne pourra pas continuer à l'organiser. En plus du budget conséquent que cela représente, il y a un travail très important au niveau de la sécurité. Il précise que cette année, la question de la date s'est posée puisque cela tombe sur le week-end de Pentecôte avec tous les inconvénients que cela engendre pour l'accès au Haut-Koenigsbourg et autre, mais il a été décidé de conserver le premier dimanche de juin pour ne pas perturber les habitudes. Il rappelle également que la Communauté de Communes participe quant à elle à hauteur de 10 000 euros.

Monsieur le Maire, profite également pour rappeler le championnat national de Twirling bâton qui aura lieu au CSI.

**Adopté à l'unanimité (Didier REBISCHUNG ne prend pas part au vote)**

### ***E. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE***

#### 9. Fixation des indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que suite à une modification de l'indice terminal de référence pour les indemnités des élus, il est proposé d'adapter les indemnités en fonction des textes.

**Adopté – 2 ABSTENTIONS : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN (Didier REBISCHUNG ne prend pas part au vote)**

#### 10. Modification du plan des effectifs

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, fait part des différentes suppressions et créations de postes. Il insiste sur le fait que les postes d'agent technique sont indispensables lorsque des associations organisent des manifestations au sein du complexe Sainte Barbe afin de préparer la salle et de donner un coup de main. Ce travail est d'excellente qualité puisque la municipalité a régulièrement des retours positifs des associations.

Monsieur André KLETHI souhaite savoir si ces modifications seront neutres au niveau budgétaire.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que ces opérations seront quasi neutres mais surtout beaucoup plus adaptées.

**Adopté à l'unanimité**

#### 11. Service public pour la fourrière automobile : approbation du choix du délégataire et du projet de convention de délégation de service public

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle qu'une délégation de service public a été lancée et qu'un seul prestataire a répondu. Or, il s'avère aujourd'hui que l'agrément de ce prestataire est encore en discussion au niveau des services de l'Etat qui commencent à être un peu pointus. En l'absence d'offres d'autres prestataires, il a été décidé de délibérer pour attribuer cette prestation au

délégataire en espérant que cette problématique avec les services de l'Etat trouve une issue favorable.

Monsieur Guy RITTER indique que la convention de délégation de service public porte sur une durée de 5 ans. Il propose de retenir la société Sélestat Dépannage qui est un prestataire toujours présent et qui donne entière satisfaction.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait qu'il a souvent eu l'occasion de dire que la Ville avait déjà la chance d'avoir un prestataire et il doit dire, dans cette situation, que ce dernier n'a pas profité de sa situation. Il a même maintenu ses propositions tarifaires qui au vu des bilans, est presque symbolique et qui montre une vraie démarche citoyenne.

Monsieur Guy RITTER partage totalement l'avis de Monsieur KLEIN et tout le monde peut constater à partir du bilan que cela ne lui rapporte pas grand-chose.

### **Adopté à l'unanimité**

#### ***F. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE***

##### 12. Echange foncier entre la Ville de Sélestat et M. Daniel BOEHRER

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose d'approuver l'échange foncier avec Monsieur BOEHRER.

### **Adopté à l'unanimité**

##### 13. Acquisition d'un immeuble situé à l'angle des boulevards Charlemagne et de Nancy

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose l'acquisition de l'ancien Gymnase de l'ESPE pour un montant de 99 500 euros HT. Les travaux sont estimés, quant à eux, à 350 000 euros.

Monsieur André KLETHI estime que c'est une réelle opportunité étant donné l'emplacement de ce bâtiment et les besoins existants, étant donné que la réhabilitation de l'ancienne piscine Koeberlé est plus qu'urgente. Concernant les travaux, il se demande quels types de travaux sont prévus, notamment si cela correspondra à un bâtiment durable avec toutes les économies d'énergie ou si ce dernier sera plus standard. Il indique également que si ce projet avait été présenté plus tôt, il aurait pu s'inscrire dans le cadre des appels à projet relatifs au TEPCV. Il en profite pour préciser qu'il serait intéressant d'avoir un bilan par rapport à cela comportant les projets proposés, les subventions espérées et les projets retenus ainsi que les subventions obtenues.

Monsieur Guy RITTER rappelle que ce bâtiment est similaire au gymnase Dorlan, de ce fait les travaux à hauteur de 350 000 euros seront quasi identiques à ceux du gymnase Dorlan à savoir isolation par l'intérieur, réfection du toit si nécessaire, réfection du sol, mise en place d'une chaudière indépendante, changement des fenêtres.

Cette salle est occupée le soir par le Tir à l'arc et en journée à 50% par des scolaires. Il considère donc qu'il existe une marge très importante pour certaines associations sportives pour occuper les locaux le soir.

Monsieur André KLETHI estime donc que ces rénovations ne s'inscrivent pas dans une économie d'énergie.

Monsieur Guy RITTER indique que le fait d'isoler le bâtiment, le fait de mettre en place une nouvelle chaudière rentrent dans des économies d'énergie.

Monsieur Bertrand GAUDIN indique que comme c'est le cas à Dorlan, il n'y a qu'un tout petit espace pour le public. Il souhaite savoir si l'option d'agrandissement pour accueillir plus de public avait été étudiée.

Monsieur Stéphane KLEIN considère qu'il aurait fallu être un peu plus prudent en ce qui concerne le chiffrage des travaux.

Il profite de ce point pour revenir sur un projet qui est toujours absent à savoir le devenir de l'ancienne piscine Koeberlé. Il se demande en effet, où en est ce projet.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ne cache pas que ce dossier est extrêmement délicat car la Ville entre dans une période difficile puisqu'il n'a jamais voulu que le contribuable sélestadien seul prenne en charge la réfection de cette structure. Or, actuellement les collectivités et l'Etat se retirent et aussi longtemps que la collectivité n'aura pas les garanties que ces dernières donnent un coup de main, elle ne va pas lancer de travaux. Une réflexion a déjà été demandée aux services pour savoir ce qu'il est possible de faire, mais pour l'instant cela n'a pas abouti.

Monsieur Stéphane KLEIN est d'accord avec les propos de Monsieur le Maire, mais il regrette que ce dernier n'ait pas tenu ce même discours de rigueur il y a trois ans aux Tanzmatten. En effet, il avait promis à l'époque la Bibliothèque et la rénovation complète de tout le site Gymnase Koeberlé. Il avait alors expliqué que cela n'était pas possible et qu'il fallait faire un choix et aujourd'hui il constate que l'opposition a réussi à faire de meilleurs calculs.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que le mandat n'est pas encore terminé, et le discours avait lieu avant la baisse des dotations de l'Etat.

Monsieur Didier REBISCHUNG indique qu'environ un million d'euros a été obtenu pour tout le territoire au titre du TEPCV. Beaucoup de ces projets sont encore en cours. Toutefois, étant donné que cette convention s'étale sur une certaine durée, il estime qu'il est un peu tôt pour faire un bilan.

Monsieur André KLETHI considère qu'il serait intéressant d'avoir un bilan détaillé pour chaque partenaire.

Monsieur Didier REBISCHUNG insiste sur le fait qu'il sera plus intéressant d'effectuer cela à une étape plus avancée. De plus, un million d'euros a été attribué sur le territoire pour des projets ciblés en fonction de ce qui était priorisé par le gouvernement de l'époque.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que la structure qui pilotait ce projet était l'ADAC qui a été dissoute la veille de cette séance puisque tout a été transféré au PETR. Les chargés de mission qui étaient à l'ADAC, qui ont suivi et porté les projets ont quitté l'organisme. De ce fait, des recrutements sont en cours.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 14. Dénomination de 4 nouvelles voiries

- voies au lotissement « Cambours »
- voie au carrefour « Haut-Koenigsbourg »

Madame Anne DESCHAMPS tient à remercier les membres de la commission de dénomination de rues et fait part des propositions de noms.

Monsieur André KLETHI ne voit pas l'intérêt d'avoir trois noms de militaire. En effet, Sélestat comprend déjà 1 rue sur 18 avec un nom de militaires. Il estime qu'il aurait été possible d'avoir plus d'imagination puisqu'il y a le quartier Cambours, l'axe principal qui s'appelle Cambours, la rue Chiara qu'a priori personne ne connaît. Il aurait réellement envie de s'abstenir sur le fond mais il va voter pour, tourner la page et l'oublier.

Madame Anne DESCHAMPS indique avoir posé la question à des personnes et beaucoup connaissent le Capitaine Chiara et Madame Tania SCHEUER qui fait partie des plus jeunes élus a suggéré ce nom-là.

Monsieur Bertrand GAUDIN considère que le nom des rues a de l'importance et raconte un peu l'histoire du lieu et de la ville. Madame Caroline REYS avait proposé la rue du canal car un canal passait à l'époque et cela aurait permis de raconter l'histoire de ce dernier. Autant il comprend la rue du Lieutenant Cambours, autant il ne comprend pas le nom des deux autres rues.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que Sélestat avait été une ville de garnison et militaire. Il estime que la ville a encore la chance d'avoir une caserne et un régiment de gendarmerie mobile et cela peut être un hommage rendu à ces militaires présents et qui ont contribué à sauver la nation et la patrie. De plus, ces noms sont gravés sur le monument aux morts dans la cour du quartier Cambours.

### **Adopté – 2 Abstentions : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN**

#### 15. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville – attribution de subventions

Monsieur Jacques MEYER propose l'attribution des subventions.

Monsieur Stéphane KLEIN se souvient que lorsque le principe de la valorisation du patrimoine du centre-ville avait été délibéré, l'opposition avait défendu l'intégration d'une démarche par rapport au commerce local, point qui avait fini par faire l'unanimité de l'assemblée. Or, il a de plus en plus d'inquiétudes, en se promenant au centre-ville, par rapport à un certain nombre de vitrines qui sont de plus en plus fermées, de nouvelles installations qui sont parfois surprenantes. De ce fait, il souhaite vraiment que la Ville s'empare de ce dossier

et que cette réflexion soit menée de manière collégiale sur la partie commerciale. En effet, lors des campagnes municipales, un manager du centre-ville avait été proposé et il estime, en observant certains succès dans d'autres villes, qu'il faudrait se pencher encore plus sérieusement sur les questions de patrimoine commercial.

Monsieur André KLETHI insiste sur le fait que dans l'un des trois bâtiments retenus dans la délibération se situe un local commercial. Il constate qu'environ 1/3 des commerces sont vides et il estime que l'attractivité de la Bibliothèque Humaniste sera liée à l'esthétique des immeubles mais également à l'animation commerciale. En effet, le commerce et le tourisme entretiennent des liens étroits. Il se demande donc quels leviers vont être utilisés afin que ces espaces vides redeviennent vivants et animés et si la municipalité cible des commerces qui peuvent être mieux adaptés pour revitaliser cet espace.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère que tout le monde est conscient du fait qu'à partir du moment où les travaux de la Bibliothèque ont été entrepris, une pression s'est faite sentir au niveau de certains immeubles qui ont été ou vont être vendus et notamment l'intérêt de certains commerçants pour y faire soit de la restauration, de l'hôtellerie ou des commerces en rapport avec la Bibliothèque Humaniste. Cela a même permis de débloquer une situation au niveau de la Maison du Pain et d'inciter l'association à effectuer des travaux pour la nouvelle muséographie. Toutefois, il insiste sur le fait que la municipalité va difficilement pouvoir imposer et se mettre à la place des propriétaires pour les bâtiments appartenant à des privés. Concernant les projets qui doivent se mettre en place et pour lesquels la municipalité a d'ores et déjà des discussions avec de potentiels investisseurs, des propositions sont faites pour diverses activités qui entrent dans ce qui est souhaité afin de combiner le tourisme et l'économie.

**Adopté à l'unanimité**

## **G. DIVERS**

-\*~\*~\*~\*~\*-

Fin de la séance à 20 H 15  
DGS/AI  
PV prov 37

Le secrétaire de séance

Eric CONRAD